

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département de la Seine-Saint-Denis

SERVICE GESTIONNAIRE : DEI - Service FSE

CODE ET INTITULE : IDF-OI1792 Ile-de-France_CD93_Employeur'habilité 2026-2027

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les porteurs de projets doivent avoir l'un des statuts suivants :

- Structures de l'Économie sociale et solidaire non associatives (coopératives, mutuelles, fondations) sous réserve de pouvoir produire la justification de l'appartenance à l'ESS par statut juridique ou agrément en référence à la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire.
- Les structures agréées « entreprises solidaires d'utilité sociale » au titre du décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 et régies par l'article L. 332-17-1 du code du travail (structures d'utilité sociale dont les titres de capital ne sont pas cotés et répondant à des critères de rémunération spécifiques et qui peuvent prouver que la charge induite par leur activité d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière).
- Les structures agréées « entreprises solidaires » au titre du décret n°2009-304 du 18 mars 2009 et régies par l'article L. 3332-17-1 du code du travail ayant un agrément en cours de validité.
- Les groupements d'intérêt public (GIP)
- Les Chambres consulaires
- Les Établissements Locaux d'Enseignement



Financé par
l'Union
européenne

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 200 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 15/10/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 15/12/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fond social Européen + est un fond structurel de l'Union européenne. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

En France, le FSE+ est plafonné à 60% du coût total éligible de l'action et cofinance les projets au niveau national ou local des acteurs publics comme les collectivités locales et les associations qui portent des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

Le Département de Seine-Saint-Denis, en qualité d'organisme intermédiaire, s'est vu confier une enveloppe de crédits délégués d'un montant de 24 564 512,70 euros permettant la sélection d'opérations

éligibles déployées sur son territoire sur la programmation FSE+ 2021 2027.

Le Département soutient et accompagne les séquanodionisiens en grande difficulté. En collaboration étroite avec ses partenaires sur tout le territoire, il met en place des actions et des dispositifs d'inclusion permettant aux personnes de sortir de la précarité, notamment par un retour à l'emploi.

Le présent appel à projets concerne :

La priorité n°1 du programme national "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus"

L'objectif spécifique H : les actions menées au sein des opérations financées doivent favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

THÈME : Insertion - Accompagnement vers l'emploi - Accès à l'emploi

